

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
10/12/2019

Dossier complet le :  
10/12/2019

N° d'enregistrement :  
2019-9278

#### 1. Intitulé du projet

Création d'une voie de desserte de 150 mètres de long sur la commune d'Angrese pour desservir le quartier de Goua

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FROUSTEY Pierre

RCS / SIRET

2 4 4 0 0 0 8 6 5 0 0 0 9 1

Forme juridique EPCI

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° - a)	Construction d'une route de 90mètres

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une voie de liaison de 90 mètres de long. Elle sera composée d'une chaussée de 4.50 m et deux accotements. Elle reliera le quartier du Goua à la route départementale 133 soit la route de Saubion.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'aménagement d'une liaison douce entre Angresse et Saubion nous avons identifié une problématique de sécurité sur le carrefour chemin de Goua / Route de Saubion.

En effet le débouché du chemin de Goua se situe dans un virage de la RD133 dite route de Saubion avec une visibilité très limitée.

Il a donc été décidé de supprimer ce débouché et de créer une nouvelle voie de desserte plus au nord. Le nouveau débouché disposera de dégagements latéraux plus importants permettant de garantir une meilleure visibilité aux usagers et une sécurisation du carrefour.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps les travaux consisteront à réaliser les terrassements, puis la structure de chaussée et enfin la couche de roulement en enrobé pour la mise en service de la voie créée.

Les travaux d'exécution de la nouvelle voie seront réalisés hors circulation avant l'été 2020.

La circulation sera ensuite ouverte après réception des travaux avec l'entreprise.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la nouvelle voie permettra aux riverains d'accéder et de quitter le quartier de Goua en sécurité. Le trafic sera identique à celui existant actuellement sur le chemin de Goua (4 habitations).

Les usagers de la future voie verte reliant Angresse et Saubion seront en sécurité avec un carrefour identifié dans une zone avec une visibilité dégagée.

Le renforcement de la structure et l'élargissement de l'accès permettent également de faciliter l'accès des véhicules d'exploitations de bois, le chemin de Goua étant un accès aux forêts des communes d'Angresse et Saubion.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé pour l'aménagement de la liaison douce Angresse-Saubion qui intégrait la création de cette voie.

Ce dossier de déclaration a reçu un avis positif le 14 mai 2019 et ne fait pas l'objet d'une opposition de la part du SPEMA

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'une voie nouvelle:	
Terrassement	50 cm
Largeur de la voie	4.5 mètres
Longueur de la voie	90 mètres
Surface de la voie revêtue	405 m <sup>2</sup>
Largeur accotements	3.00mètres (nord) +1.50 mètres (sud)
cf: Plan en annexe 4	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ANGRESSE: Quartier du Goua

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 1° 2 1' 2 3 " 209 Lat. 4 3 ° 3 9 ' 4 3 " 43

Point d'arrivée :

Long. - 1° 2 1' 2 7 " 93 Lat. 4 3 ° 3 9 ' 4 3 " 369

Communes traversées :

Angresse

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédentaire en terre végétale (pour décapage du terrain) mais qui sera réutilisée sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendre la consommation d'une prairie privée pour chevaux dans le cadre d'une acquisition foncière avec un échange de terrain avec le propriétaire
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas de déplacements de trafics.  A terme le chemin de Goua sera fermé et toutes les personnes qui souhaiteront accéder au quartier du Goua devront emprunter cette nouvelle voie. (4 habitations)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux entraînera des bruits dans la mise en œuvre des matériaux.  Mais le projet à terme ne sera pas source de bruits ou n'entraînera pas de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux entraînera des vibrations dans la mise en œuvre des matériaux, lors des compactages des matériaux mais sur des durées très minimales (moins d'une demi-journée).</p> <p>Le projet à terme ne sera pas source de bruits ou n'entraînera pas de nuisances sonores.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic sur la voie créée sera le trafic de report de l'ancien chemin de Goua.</p> <p>Les émissions lumineuses des phares des véhicules qui emprunteront la voie seront donc identiques à celles existantes sur le chemin de Goua aujourd'hui</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic sur la voie créée sera le trafic de report de l'ancien chemin de Goua. Les rejets dans l'air engendrés sur la nouvelle voie seront ceux des véhicules qui circulaient sur le chemin de Goua actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement de chaussées seront collectées par un fossé assurant une infiltration sur place.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Cette création de voie fait partie d'un projet global d'aménagement d'un itinéraire de liaison douce (voie verte) reliant les communes d'Angrèsse et de Saubion. Cette voie verte sera aménagée en grande partie le long de la route départementale 133 et sur un terrain boisé privée qui a fait l'objet d'une autorisation de défrichement. Cet itinéraire de liaison douce mesure 1.3km et a fait l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Sans objet

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de faible ampleur, n'engendrera pas d'atteinte importante à l'environnement.

L'impact sur l'espace naturel est minime, environ 810m<sup>2</sup> de surface actuellement en prairie.

Le projet aura un impact favorable pour la sécurité tant pour les usagers du quartier du Goua dans leur déplacement quotidien que pour les usagers de la future voie verte.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5. Schéma de principe des aménagements Annexe 6. Rapport du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Annexe 7. Accord de la DDTM au titre de la loi sur l'eau Annexe 8. Autorisation de défrichement pour la voie verte

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT VINCENT DE TYROSSE

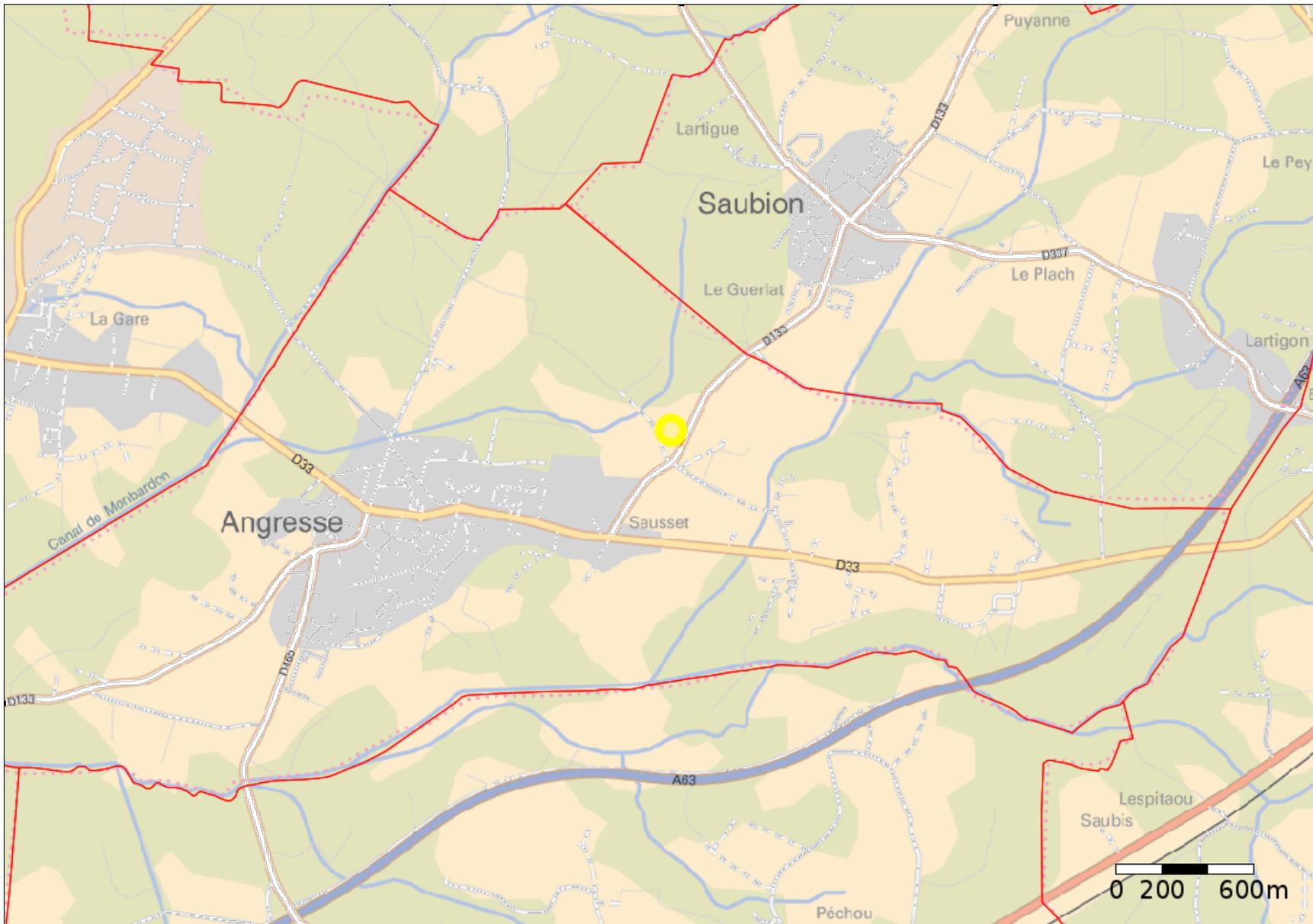
le, 29 novembre 2019

Signature

Le Président

Pierre FROUSTEY





**Communauté de Communes de  
MACS**

Edité le : 24/10/2019 à 03:01

**Plan de situation 1/25000**

Création d'une voie de desserte - ANGRESSE



## Plan de situation des photos prises sur site le 19 octobre 2019

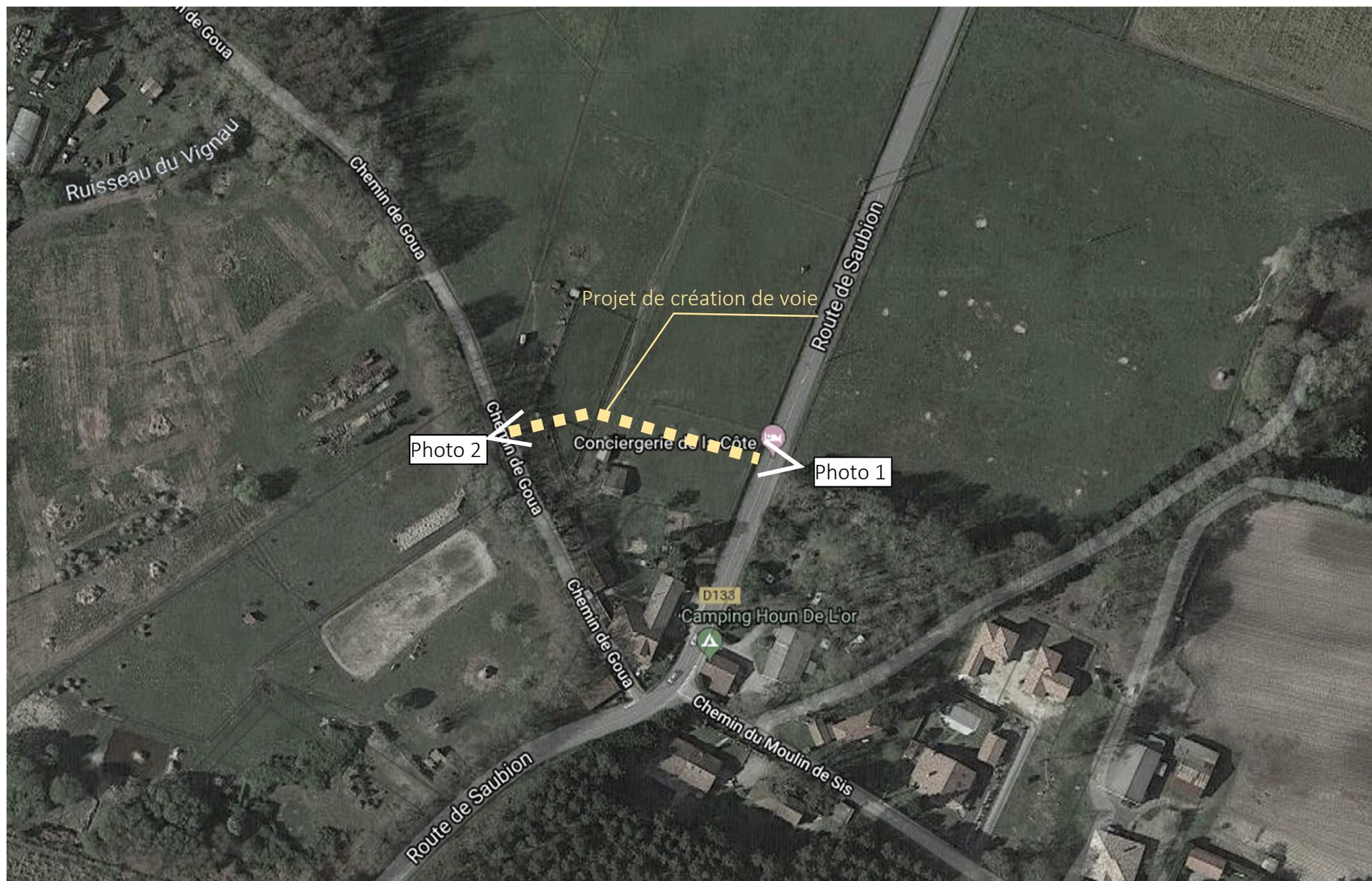




Photo 1



Photo 2

**LEGENDE :**

	Voie verte
	Enrobés
	Poutres de rives
	Bordures séparateur de voie coulé en place
	Bordures T2
	Bordure I2
	Clôtures
	Paroi berlinoise

Création de clôtures

Création de 2 portails

AI 15 - VILLENAVE Sylvain  
Surface approximative  
à acquérir : 2356 m<sup>2</sup> dont  
820 m<sup>2</sup> pour le chemin

Longueur de voie à créer : 94 ml  
Largeur enrobés : 4.50 ml  
Surface enrobés = 485 m<sup>2</sup>  
Fossé : 1.5 ml  
Accotements : 2\*1.50ml  
Emprise totale : 9.00 ml

Ligne aérienne Télécom  
à enfouir

Création de clôtures

Séparateur de voirie

MAITRISE D'OUVRAGE



Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS)  
Allée des Camélias BP 44  
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE



Bureau d'Etudes VRD

BET IMS  
Espace Mendi Aké, BAT A  
48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE  
Tel: 05 59 03 43 89  
Mail : accueil@betims.fr

MS 11 - Mission 2  
Aménagement d'une voie de liaison douce entre Saubion et Angresse

EMETTEUR	IMS	AUTEUR	TB	DATE	Nov 2019	INDICE	B
----------	-----	--------	----	------	----------	--------	---

DEPLACEMENT DU CHEMIN DE GOUA  
PLAN MASSE

PLANCHE	001	ECHELLE	1/250	PRO
---------	-----	---------	-------	-----

## Schéma de principe des aménagements

